

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon le mardi 22 janvier 2013 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel

Absent : Bernard Gagné

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier, sont également présent.

1) Ouverture

Ouverture de la séance extraordinaire du Maire Clive Kiley à 19h30.

2) Ordre du jour

09-01-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Règlement 448 pourvoyant à l'adoption du budget 2013 et décrétant l'imposition de taxes et tarifs en conséquence

10-01-13

Monsieur le Maire Clive Kiley fait lecture des faits saillants du *Règlement 448 pourvoyant à l'adoption du budget 2013 et décrétant l'imposition de taxes et tarifs en conséquence* ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 décembre 2012 ;

QUE le Règlement 448 pourvoyant à l'adoption du budget 2013 et décrétant l'imposition de taxes et tarifs en conséquence est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

4) Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015

11-01-13

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* qui stipule qu'un Conseil doit, au plus tard le 31 décembre, approuver son programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) années subséquentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général fait dépôt du programme triennal d'immobilisations de 2013-2014-2015 tel que discuté avec les membres du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le programme triennal d'immobilisations de 2013-2014-2015, sous réserve des dispositions du budget de fonctionnement 2013 de la Municipalité et de son règlement.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

5) Période de questions

Parole est accordée au public pour une période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lucie Laperle propose la levée de la séance extraordinaire à 20h13.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général